



Comment éviter un cambriolage

L'arrivée de l'été est souvent synonyme de recrudescence de cambriolages. Afin de protéger votre logement, voici les bons réflexes pour éviter un cambriolage:



Fixer les échelles entreposées à l'extérieur et ranger consciencieusement tout matériel pouvant faciliter la tâche du cambrioleur.

Ne dévoilez pas votre absence prolongée par des indications telles que billets à la porte, boîte aux lettres qui déborde ou des messages sur votre répondeur automatique.

Fermez bien toutes les fenêtres et les portes avant de quitter votre domicile

Dans tous les cas:

Ne prenez pas de risque en voulant interpellier un voleur.

Si vous observez un évènement, une personne, un véhicule suspect ou si vous êtes victime d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage et si les auteurs se trouvent encore sur les lieux

Composer le 117

Pour signaler un fait qui ne nécessite pas d'intervention immédiate ou si vous avez été victime d'une tentative de cambriolage

Composer le 022 427 75 10

Alerte canicule

L'arrivée de l'été fait craindre une nouvelle fois la multiplication des périodes de grandes chaleurs. Il ne faut pas sous-estimer les méfaits que ces dernières peuvent avoir sur les organismes. C'est pourquoi, en cas de canicule, il est très important que les recommandations suivantes soient suivies et plus particulièrement par les personnes à risque à savoir les personnes âgées, les malades (chroniques), les enfants en bas âge et les femmes enceintes.

1. **Éviter les efforts physiques**, réduire au maximum l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée et privilégier les lieux ombragés.
2. **Éviter la chaleur et se rafraîchir**, en fermant les fenêtres la journée et éviter le soleil (tirer les rideaux, fermer les volets), aérer la nuit, porter des vêtements légers, se rafraîchir en prenant des douches froides et en posant des linges froids sur le front et la nuque ainsi que des compresses froides sur les pieds et les mains.
3. **Boire beaucoup et manger léger**, à intervalles réguliers sans attendre d'avoir soif. Prendre des repas froids et rafraichissants (fruits, salades, légumes, produits laitiers).

Si malgré tout vous êtes en proie à des vertiges, des maux de têtes, des crampes musculaires, des nausées, des vomissements ou encore des diarrhées, que vous êtes dans un état de faiblesse et de confusion, que votre bouche est sèche, alors il vous faut boire beaucoup d'eau, rafraîchir votre corps et appeler un médecin.

En tant qu'ami, voisin, famille, chacun peut agir en étant attentif aux personnes âgées e/ou vulnérables en période de canicule.



Législature 2015-2020

Conseil municipal

Projet de nouvelles crèches

Communauté de Commune

Passation de commandement

Comptes 2018

Manifestations communales

Projet « La nuit est belle »

Challenge Rugby CoHerAn

Déchets encombrants & déchetterie

Sécurité durant l'été

Horaires d'ouvertures de la mairie

Mairie d'Hermance
Rue de l'Eglise 1
Case postale 2
1248 Hermance

☎ 022.751.13.90
✉ 022.751.20.90
@ mairie@hermance.ch

Horaires d'été de la Mairie

(du 1er juillet au 23 août 2019)

La mairie répondra à vos appels:



- * Les lundis de 14h00 à 17h00
- * Les mardis de 14h00 à 18h00
- * Les mercredis de 14h00 à 17h00
- * Les jeudis de 14h00 à 17h00

Tél: 022 751 13 90

Vous recevra:



- * Les mardis de 14h00 à 18h00
- * Les mercredis de 14h00 à 17h00
- * Les jeudis de 14h00 à 17h00

En dehors de ces heures, uniquement sur rendez-vous



Retrouvez toutes
les informations et les dates
des manifestations estivales
sur notre site
www.hermance.ch

Conseil municipal

Composition du Bureau 2019-2020

Conformément aux dispositions légales, le Conseil municipal a renouvelé son Bureau pour la période administrative du 1er juin 2019 au 31 mai 2020. Ont été élus à l'unanimité, Monsieur Philippe TAGLIABUE, Président, Monsieur Denis MÉGEVAND, Vice-président ainsi que Madame Chrystel PION, Secrétaire du Bureau.

Projet de nouvelles crèches

En 10 ans, la population des communes membres du Groupement intercommunale pour la Crèche intercommunale (GICI), à savoir Anières, Corsier, Hermance et Collonge-Bellerive, a augmenté de près de 10%. A ce jour, 118 bambins sont en attente d'une place de crèche, dont 13 rien que pour Hermance. Face au manque chronique de places disponibles en structure d'accueil, les Communes ont lancé deux études de faisabilité afin d'évaluer la possibilité d'ouvrir deux nouveaux espaces dédiés à la petite enfance. En effet, profitant de deux opportunités, la première dans le nouveau éco-quartier de Pré-Granges à Corsier, la seconde aux abords immédiats de la crèche actuelle à Collonge-Bellerive, le GICI envisage la création de 102 nouvelles places d'accueil. Les deux nouvelles structures devraient ouvrir leurs portes en début d'année 2021.

Conscient que les 8 places actuelles ne sont plus suffisantes, et sur proposition de l'Exécutif, le Conseil municipal lors de sa séance du 14 mai dernier, sur préavis de la Commission Sociale, scolaire, culture, manifestations et loisirs (SSCML), s'est prononcé sur le principe, par 8 oui et 2 non en faveur de l'acquisition de 4 nouvelles places supplémentaires.

Projet de Communauté de Communes

Après 18 mois de collaboration, le premier bilan de la réunion des services techniques des communes de Corsier, Hermance et Anières est très positif. Il s'agit désormais de formaliser et de doter le STIC (Service technique intercommunal) d'une structure juridique adéquate. Pour ce faire, le CoHerAn a passé en revue les différentes formes d'organisation intercommunales qui lui sont offertes par la Loi sur l'administration des communes (LAC). L'une des solutions envisagée est la constitution d'une Communauté de Communes. Cette nouvelle forme de collaboration a été introduite dans le dispositif légal genevois en 2016, à la demande de CoHerAn. En effet, cette structure a l'avantage d'être beaucoup plus démocratique que son « cousin » le groupement intercommunal. Avant d'aller de l'avant avec ce projet conséquent, le Conseil municipal a été amené à se prononcer sur cette solution lors de sa séance du 14 mai. Par 9 voix pour et une abstention, il a donné un signal positif à l'Exécutif afin que ce dernier poursuive les travaux entrepris.

Passation de commandement



Après 20 ans passés au sein de la compagnie 32 des sapeurs-pompiers volontaires d'Hermance, dont 13 comme Commandant, le Capi-



taine Pierre Goretta a fait valoir son droit à la retraite dès le 1er juillet 2019. C'est avec une certaine émotion que lors de la passation de commandement organisée le 22 juin, il a remis à son successeur, le Lieutenant João Gilberto, l'acte de commandement, remerciant tout particulièrement, les sapeurs ainsi que l'état-major qui l'ont épaulés durant toutes ces années.



A l'occasion de son discours, Madame le Maire a rappelé l'excellent travail effectué par le Capitaine Goretta qui durant ses années de commandement a notamment collaboré étroitement avec ses homologues des communes de Corsier, d'Anières et de Collonge-Bellerive, créant un modèle de fonctionnement, encore cité en exemple par d'autres compagnies genevoises.

Le dévouement et l'implication sans faille de toute la compagnie ont également été soulignés par la Magistrate, qui a rappelé que les sapeurs d'Hermance ont brillamment réussi leur inspection cantonale et ont dans la foulée, assuré avec les compagnies voisines plus de 100 interventions lors du passage de la tempête le 15 juin dernier.

C'est donc une compagnie dynamique et compétente, dont l'effectif affiche une hausse constante (15 membres), que le Capitaine Gilberto aura le plaisir de commander dès le 1er juillet. Les Autorités communales lui souhaitent d'ores et déjà une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Comptes 2018

Les comptes de la commune d'Hermance bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de CHF **73'471.30**.

Les charges se sont élevées à CHF **4'280'080.12**, pour des revenus de CHF **4'353'551.42**.

Bien que positif, ce boni se révèle être le plus petit enregistré depuis 10 ans. Toutefois, ce résultat reste très satisfaisant au regard des prévisions fort pessimistes reçues de l'administration fiscale durant l'exercice 2018. En effet, la valeur du centime ayant servi de base à l'élaboration du budget 2018 a été constamment revu à la baisse, perdant ainsi près de 7.6% de sa valeur en 12 mois, soit CHF 239'964.-. Afin de pallier ce manque estimé, un regard attentif a été posé sur les dépenses réalisées dans le courant de l'année. Cette rigueur s'est traduite par un dépassement budgétaire final de 0.6%, soit le taux le plus bas enregistré depuis 10 ans.

C'est donc avec soulagement que la commune a pris connaissance d'un correctif positif, non prévu de CHF 412'822.85, provenant notamment de taxations définitives pour les années 2008 et 2009. Cette manne, a permis de réaliser les amortissements complémentaires votés dans le courant de l'année (CHF 286'907.33) afin de poursuivre la politique de diminution de ses charges d'amortissement en vue de l'activation prochaine (2020) des travaux de rénovation de la salle communale.

Fidèles aux répartitions des années précédentes, la très grande majorité des revenus provient des impôts (76%), suivie par les revenus générés par les immeubles détenus par la commune (14%). Les autres rentrées sont pour leur part anecdotiques.

En matière d'investissement, 7 objets ont été initiés en 2018 (dépenses réalisées entre le 01.01 et le 31.12.2018)

- Rénovation de la salle communale : 404'403.90
- Participation au FIDU : 61'300.-
- Salle polyvalente (Parascolaire groupé) : 6'971.45
- Arrosage automatique : 71'236.15
- Subvention d'investissement Sauvetage : 0.- (voté mais aucune dépense encore engagée)
- Réfection de la route de Chevrens : 412'926.95
- Parcelle 1943 – dédite EDMS : 80'000.-
- Collecteurs rte d'Hermance – rectification : 37.05

soit un total d'investissement de CHF 1'036'801.40. Les recettes quant à elles s'élèvent à CHF 138'972.- (revalorisation des actions de la BCGe et remboursements de prêts à des sociétés communales), soit un investissement net de CHF 897'829.40.

Lors de leur présentation au Conseil municipal, le 13 mai dernier, les comptes 2018 ont été approuvés à l'unanimité.

Manifestations communales

L'année 2019 est particulière en matière de manifestations communales. En effet, à l'instar de la cérémonie des Vœux du Maire qui s'est déroulée fin janvier, les Promotions scolaires ainsi que le



1er août seront également organisés sur la propriété de la Fondation Brocher

Grâce à la gigantesque tente installée face au Lac, la réussite des deux manifestations sera assurée même en cas de pluie. Par ailleurs, l'administration, le Service technique CoHerAn ainsi que les différentes sociétés impliquées dans l'organisation se démènent pour que les deux éditions soient originales et plaisent au plus grand nombre. Bien que toutes les mesures utiles à la sécuri-



sation des lieux de la fête aient d'ores et déjà été prises, nous comptons sur la coopération de chacun pour respecter l'environnement des manifestations.

En raison de la configuration des lieux, il ne sera pas possible de stationner sur la propriété, aucune voiture, moto ou scooter ne sera admise dans l'enceinte de la Fondation. L'accès aux fêtes devra donc se faire à pied (10m depuis le village), à vélo ou en bus, E, arrêt « Triaz ».

Nous saisissons ici l'occasion de remercier vivement, Mesdames Caldwell et Grosclaude ainsi que Messieurs R. et P. Pellet, ainsi que tous les collaborateurs de la Fondation Brocher, pour la chance qui nous est donnée d'être accueillis dans ce merveilleux endroit.

Projet « La nuit est belle »

La pollution lumineuse est une notion relativement récente et traduit l'influence négative qu'a l'illumination du ciel nocturne sur l'homme et son environnement. En effet, en matière de biodiversité, il a été constaté des pertes de repères des animaux, une fragmentation des espaces ainsi qu'un impact sur les migrations. La santé humaine est également concernée puisque l'illumination du ciel nocturne est de nature à provoquer des troubles du métabolisme du sommeil. Finalement, sur le plan environnemental, la pollution lumineuse se traduit par la perte du ciel étoilé ainsi qu'une consommation énergétique importante.

« La Nuit est Belle » est donc un projet qui vise à sensibiliser le public aux effets de la pollution lumineuse, tout simplement en n'allumant pas les éclairages public le temps d'une nuit. A l'instar de de toutes les communes genevoises, Hermance a choisi de s'associer à cette action, afin que ses habitants puissent le temps d'une soirée redécouvrir la voie lactée. La date du 26 septembre 2019 n'a pas été choisie au hasard, puisque sous réserve d'un ciel découvert, les conditions astronomiques devraient être idéales (nouvelle lune, voie lactée visible dès le coucher du soleil, observation de saturne possible dès 20h30).

Challenge « Rugby CoHerAn »

Le 5 juin dernier, le Hermance Région Rugby Club a organisé le 1er Challenge CoHerAn. Cette manifestation est venue couronner



une série d'initiations réalisées auprès de 13 classes, soit la découverte du rugby pour 223 élèves de la région.

L'école d'Hermance s'est particulièrement distinguée puisqu'elle a remporté le Challenge

grâce à la victoire des équipes « filles » et aux excellents résultats obtenus par les garçons.

Déchets encombrants & déchetteries

Le premier mercredi de chaque mois la Commune organise une levée d'encombrants pour les habitants du village. La ferraille et les déchets encombrants ménagers doivent être déposés en bordure de trottoir, la veille de la levée, au plus tôt à 17h (art. 22 Règlement de gestion des déchets). Malheureusement, nous constatons que de plus en plus de débarras sont effectués sans tenir compte du jour de ramassage.



Ces pratiques ont un impact important sur la propreté des rues et chemins du village et péjorent grandement l'esthétique de la Commune.

Nous vous rappelons que l'Espace de récupération cantonal (ESREC - Avenue de la Praille 47a, 1227 Carouge, 022 388 11 99) vous donne la possibilité d'amener gratuitement vos déchets volumineux en tout temps, selon les horaires:

Horaire standards (mars à octobre):

Lundi: fermé, mardi au vendredi: de 15h à 19h, samedi, dimanche et fériés: de 10h à 17h.

Horaires d'hiver (novembre à février)

Lundi: fermé, mardi au vendredi: de 14h à 17h, samedi, dimanche et fériés: de 10h à 17h.

La commune met également à votre disposition plusieurs « points écos » (ch. des fossés, ch. des Glerrets) ainsi qu'une déchetterie principale (entrée du village). Nous vous rappelons que ces lieux ne sont pas des décharges et qu'il est strictement interdit d'y déposer des objets / sacs en dehors des containers.



La propreté et la salubrité du village est l'affaire de TOUS !

Nous vous remercions de votre collaboration.